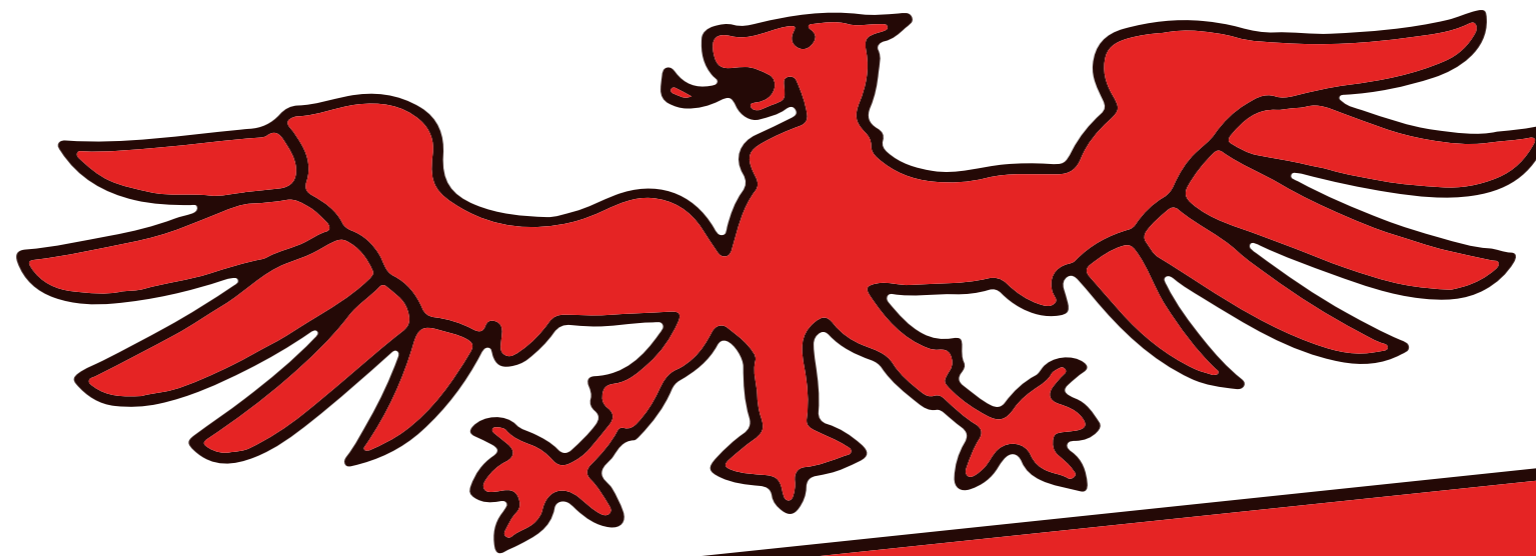


# Rapport de la commission de gestion

Commune de Cugy (VD)

Exercice 2013



## TABLE DES MATIERES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Chapitre 1 - Gestion 2013</b> .....                           | <b>7</b>  |
| Administration Générale .....                                    | 7         |
| Intérêts régionaux .....   | 8         |
| Finance .....  | 8         |
| Police des constructions .....                                   | 8         |
| Bâtiments communaux .....  | 9         |
| Formation .....  | 9         |
| Domaines et forêts .....   | 11        |
| Ordures ménagères, déchetterie .....                             | 11        |
| Service des eaux .....   | 12        |
| Routes .....   | 12        |
| Voirie .....   | 13        |
| <b>Chapitre 2 - Comptes 2013</b> .....                           | <b>15</b> |
| Préambule .....  | 15        |
| Rapport de la commission des finances sur les comptes 2013 ..... | 15        |
| Observation de la Cogest .....                                   | 22        |
| <b>Chapitre 3 - Conclusions finales</b> .....                    | <b>23</b> |





*La visite du patrimoine communal s'est déroulée le samedi 10 mai 2014. De bas en haut et de gauche à droite: Raymond Bron (Syndic), Daniel Bally (Cogest), Jérôme Karlen (Cogest), Pierre Charpié (Cogest), Thierry Amy (Président du Conseil communal), Aurore Zucker (Cogest), Jean-Pierre Strechi (Municipal), Philippe Flückiger (Municipal).*



Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui lui a été attribué par le Conseil communal, la commission de gestion (Cogest) vous présente son rapport pour l'exercice 2013.

La Cogest s'est constituée le 17 décembre 2013 en espérant pouvoir établir un calendrier serein de ses séances et sachant que le projet du rapport de gestion de la Municipalité lui serait soumis au début du mois de février 2013 seulement. Elle a pu ainsi bien se préparer à la lecture et au contrôle du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2013. Elle a privilégié un dialogue ouvert et peu formel tant avec la Municipalité qu'avec la commission des finances (Cofin). Il y a eu une séance commune de la Cogest et de la Cofin lors de l'entretien annuel avec le Municipal chargé des finances et la Boursière communale. La Cogest a eu une séance particulière avec le Syndic et tous les Municipaux. Elle s'est réunie à seize reprises sans prendre en compte la visite du patrimoine communal qui a eu lieu le 10 mai 2014.

Ce rapport a été établi par la Cogest grâce au travail efficient et remarquable de son secrétaire auquel les autres commissaires adressent leurs remerciements. Il est aussi le résultat d'un travail d'équipe et de l'excellente collaboration qui s'est établie entre la Cogest, la Municipalité et la Cofin. Il est établi au plus près des connaissances de la Cogest de la vie communale, et de tout ce qui lui a été donné d'apprendre, et écrit en toute bonne foi avec les réserves d'usage pour le cas où des éléments susceptibles de modifier ses conclusions n'auraient pas été portés à sa connaissance.

Il a pu être constaté que la Municipalité a, sur de nombreux points, fait des efforts de transparence tout à fait remarquable. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les comptes qui sont très bien tenus et très bien présentés. Mais le rapport de gestion doit aussi se lire "en creux", c'est-à-dire non seulement pour tout ce qu'il contient, mais aussi pour tout ce qui ne s'y trouve pas. C'est bien sûr le mandat de la Cogest d'essayer de mettre en évidence tous les points qui méritent de l'être et c'est pourquoi, par exemple, elle a estimé de son devoir d'informer en urgence le Conseil communal, par le dépôt d'une motion, de ses constatations en ce qui concerne le Service technique lié au Service de la voirie. Mais la Cogest ne prétend pas à l'exhaustivité. C'est aussi le devoir de chacune des Conseillères et de chacun des Conseillers que de lire attentivement le Rapport de gestion et celui de la Cogest.

Lors de la visite du patrimoine, le 10 mai 2014, après un accueil chaleureux à la Maison villageoise, la Cogest a successivement visité le collège de la Cavenettaz, la place de la Cavenettaz, le quartier d'Es Cheseaux, la Déchetterie et les locaux du Service de la voirie dans lesquels elle s'est un peu attardée avant de se remettre de ses émotions par un repas au Café de la Poste. Que la Municipalité, le bureau du Conseil communal, et particulièrement son Président ainsi que toutes les autres personnes impliquées dans l'organisation de cette journée s'en trouvent ici cordialement remerciées.

Comme précisé dans le règlement du Conseil communal, au plus tard le 31 mai, le rapport est soumis à la Municipalité, qui répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et aux vœux qui y sont consignés. In fine, vous avez reçu début juin, avec la convocation du bureau du Conseil, un exemplaire de ce rapport à votre domicile, afin de vous permettre de préparer la séance du jeudi 26 juin 2014 consacrée à la gestion et aux comptes de l'année 2013. Bonne lecture à tous!

## EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2006 CONCERNANT LA COMMISSION DE GESTION

### ARTICLE 69

La commission de gestion est formée de cinq à sept membres, elle est nommée par le Conseil pour une durée d'une année.

Ses membres sont rééligibles.

Aucun membre de la Municipalité, sortant de charge, ne peut faire partie de la commission de gestion durant les deux années suivant sa démission.

### ARTICLE 70

La commission de gestion désigne chaque année son président rééligible deux fois.

### ARTICLE 71

La commission de gestion est chargée de l'examen pour l'année écoulée de la gestion de la Municipalité.

Elle a notamment pour mission :

1. de vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner en particulier si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts ;
2. de s'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente ;
3. de vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission ;
4. d'inspecter les domaines publics et privés de la commune ainsi que les services communaux ;
5. d'examiner les registres, rapports, procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité ;
6. d'examiner le tableau de la classification des fonctions ainsi que l'échelle des traitements ;
7. d'établir un rapport traitant, d'une part, du résultat de ses inspections et de la gestion municipale et, d'autre part, des comptes et inventaires; ce rapport tend, s'il y a lieu, à donner décharge à la Municipalité.

La commission de gestion peut formuler des vœux ou des observations, voir article 134 ci-après.

Pour la vérification des comptes et opérations comptables, la commission de gestion prend l'avis de la commission des finances; elle peut également s'en remettre aux contrôles effectués par une fiduciaire justifiant de la présence d'un réviseur qualifié.

Elle peut donner son avis, ou être consultée, sur la gestion et les travaux de l'année en cours, si elle le juge nécessaire.

### ARTICLE 134

Agissant dans le cadre des compétences que lui confèrent les articles 71 et 72 ci-dessus, la commission de gestion établit un ou plusieurs rapports sur la gestion et les comptes.

Elle peut proposer au Conseil d'amender les conclusions du préavis municipal sur le bouclage des comptes.

La commission peut également formuler des observations et des vœux ordonnés numériquement sur la gestion et les comptes. L'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la commission tient à formuler des réserves. Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de faire un travail ou une réforme.

Avant d'être remis au Conseil, mais au plus tard le 31 mai de l'année en cours, les rapports sont soumis à la Municipalité, qui répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et aux vœux qui y sont consignés.

## CHAPITRE 1 - GESTION 2013

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### RESSOURCES HUMAINES

L'administration communale a été déstabilisée par l'absence de longue durée pour maladie d'une collaboratrice. Une solution a été trouvée pour une séparation et l'engagement de Monsieur Matthieu Burkhart a pu se faire le 1er décembre.

Malgré cet imprévu, les mesures prises par la Municipalité pour réorganiser le travail et soutenir l'équipe semblent porter lentement leurs fruits. Les heures supplémentaires dont il n'est pas fait mention dans le rapport de gestion sont en diminution. Le nombre cumulé de semaines de vacances en retard reste néanmoins conséquent.

La Cogest félicite la Municipalité pour ses efforts et le personnel de l'administration pour son travail et souhaite que l'équipe puisse se stabiliser et trouver un équilibre à long terme.

#### CONCIERGERIE

Lors de sa visite du patrimoine communal du 10 mai dernier, la Cogest a rencontré Madame Castora Novoa, cheffe concierge depuis le 1er janvier 2013.

Suite à quelques échanges, la commission a constaté avec plaisir que la coordination du personnel est bien gérée. L'optimisation des plans de travail qui était aussi un sujet a pu être démontrée au travers de tableaux où chacune des tâches est détaillée

#### FORMATION CONTINUE

Des formations continues ont pu être effectuées. La Cogest déclare à nouveau son soutien à la Municipalité pour qu'elle continue à offrir aux collaborateurs de la commune de telles possibilités.

#### SITE INTERNET

Dans son vœu n°3 de son rapport 2012, la Cogest invitait la Municipalité à présenter ses réflexions sur les mises à jour du site internet.

Dans son rapport 2013, la Municipalité répond en exposant la situation actuelle et les problèmes rencontrés. Au vu de ces informations, la Cogest invite de nouveau son exécutif à poursuivre ses efforts dans le maintien et le développement de cet outil de communication précieux pour les citoyens de la commune.

#### VOEU N°1

La Cogest invite la Municipalité à poursuivre ses efforts dans le maintien et le développement de cet outil de communication.



## INTÉRÊTS RÉGIONAUX

Cugy, comme toutes les communes, fait partie de nombreuses associations, coopératives et sociétés (en pages 21 à 23 du rapport de gestion 2013).

Le conseil communal est représenté dans trois associations:

- l'AET, Association pour l'épuration des eaux usées de la région supérieure du Talent ;
- l'ASICE, Association scolaire intercommunale de Cugy et environ ;
- l'Association de la région du Gros-de-Vaud.

Dans toutes les autres associations, un ou plusieurs délégués de la Municipalité représentent notre commune.

Dans son rapport 2013, la Municipalité ajoute que les rapports annuels des instances intercommunales dont Cugy fait partie peuvent être consultés à l'administration communale ou sur les sites internet concernés. Comme déjà mentionné dans le rapport 2012, la Cogest regrette qu'aucun représentant des associations n'ait rendu compte, devant le Conseil communal, des débats et décisions prises.

## FINANCE

### PORTEFEUILLE D' ACTIONS

La Cogest s'est réjouie à la lecture du rapport 2013 que la Municipalité fasse œuvre de transparence en présentant l'ensemble du portefeuille d'actions contrairement aux années précédentes.

### DÉCHETTERIE

Bien qu'il s'agisse certainement d'une question de délai, la Cogest regrette que les détails des revenus et des charges liés aux déchets ne soient pas publiés pour l'année 2013 tels que prévus lors de l'acceptation de la taxe aux sacs par le Conseil communal.

## POLICE DES CONSTRUCTIONS

### SERVICE TECHNIQUE

La Cogest constate qu'il y a toujours des retards importants en ce qui concerne ce service. Par conséquent, la commission ne peut pas signaler une amélioration significative et constate que son observation n°2 de son rapport 2012 est toujours valable. De plus, la commission n'observe pas de réponse précise et estime que le rapport de gestion 2013 est lacunaire sur ce point.

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

### COLLÈGE DE LA CAVENNETAZ

La réhabilitation du collège de la Cavenettaz s'est déroulée selon le planning initial. Le bâtiment a pu ainsi accueillir des nouveaux élèves lors de la rentrée 2013.

Les aménagements intérieurs sont agréables et fonctionnels et répondent aux besoins des élèves et enseignants. Ces locaux recevant par le passé des élèves de 1ère et 2ème année HARMOS sont actuellement occupés par de plus grands enfants. La cour d'école en apparaît d'autant plus petite et vétuste et bénéficierait grandement d'un rafraîchissement. Dans l'ensemble la commission ne peut que féliciter la Municipalité pour le travail accompli.

Dans ses réflexions de rénovation, la Cogest estime que la place devant le Centre œcuménique devrait être intégrée.

## FORMATION

### ORGANISATION DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

L'effectif des élèves pour le primaire et le secondaire lors de la rentrée scolaire 2013 est de 929 élèves, soit une augmentation de 54 élèves par rapport à l'année 2012, qui fait suite à une augmentation du même ordre de grandeur entre 2011 et 2012. L'établissement scolaire est ainsi confronté en proportion à la plus grande augmentation d'effectif du canton.

La rentrée 2013 a par ailleurs été caractérisée par la mise en œuvre de l'harmonisation scolaire (HARMOS) et par l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), avec comme corollaire la répartition de la scolarité en 8 années dans le secteur primaire contre 3 dans le secondaire.

La situation est critique en ce sens que l'établissement est saturé et que toutes les classes disponibles sont occupées au maximum des effectifs, voire parfois légèrement au-delà de ce qui est recommandé. Il n'y a plus de réserve pour faire face à de nouvelles augmentations rendant ainsi la création de nouvelles salles de cours impérative. Cette situation a également un impact sur les déplacements scolaires qui sont également en augmentation.

La direction de l'établissement scolaire et l'ASICE ont déployé dans l'urgence des efforts importants pour contenir les désagréments qui pourraient en découler pour les élèves et parents. La COGEST ne peut que saluer ces efforts mais regrette ce qui apparaît également comme un manque d'anticipation.

Selon les discussions que la COGEST a pu avoir à ce propos, il semble que l'estimation de la progression des effectifs scolaires soit une tâche complexe. Néanmoins, il est éminemment regrettable que cet exercice n'ait pas pu être fait avec suffisamment de précision, ce qui oblige à répondre dans l'après-coup et dans l'urgence à des situations qui du point de vue de la COGEST auraient pu être mieux appréciées, en particulier à l'occasion de l'arrivée de nombreux habitants dans notre commune lors de création de nouveaux quartiers d'habitation.

## OBSERVATION N°1

La Cogest demande à la Municipalité de fournir un effort particulier sur les projections des effectifs scolaires pour les prochaines années ou, du moins, d'intégrer pleinement les questions liées au scolaire lors de l'établissement de nouveaux plans de quartier.

---

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Les transports scolaires ont augmenté de manière importante à la rentrée 2013 en raison de l'augmentation du nombre d'élève, mais également de par la décision cantonale de supprimer les classes à deux niveaux et de par la concentration des structures d'accueil pour écoliers dans deux communes seulement (Cugy et Froideville). L'offre d'accueil parascolaire pour Cugy, qui est la plus importante du cercle, s'élève ainsi à 76 places.

L'ASICE a dû prévoir un troisième bus. De plus le recours à un taxibus a dû être maintenu pour des trajets de petits groupes d'élèves.

La mise en place des transports scolaires s'est faite dans la douleur. Dans un premier temps, des horaires difficilement acceptables ont été établis avec un temps de transport très important pour des trajets courts, contrevenant clairement aux recommandations de l'Etat de Vaud pour le bien-être et le développement des enfants (par exemple temps de pause de midi de moins de 30 minutes pour certains). Les enfants de Cugy étaient par ailleurs préférentiels puisque se situant en bout de ligne; premiers à partir, derniers à rentrer. Cette problématique est systémique, puisque la commune reçoit le plus grand nombre d'élèves et assume la plus grande part de l'accueil parascolaire.

Non seulement insatisfaisants, les horaires ont été modifiés à plusieurs reprises sans que les parents en soient prévenus et sans que l'information figure sur le site internet qu'il leur avait été demandé de consulter. Des enfants ont ainsi été purement et simplement « oubliés » en s'étant rendus à l'arrêt de bus à l'heure indiquée sur le site.

Plusieurs semaines ont été nécessaires à l'établissement d'horaires et de trajets de transports stables et pour mettre fin à cette situation inacceptable.

Consciente que cette question importante pour la satisfaction de la population est principalement du ressort de l'ASICE, la COGEST invite la Municipalité et ses représentants auprès de ladite association à user de tout leur poids pour améliorer les transports scolaires. La COGEST considère que les moyens engagés pour régler cette problématique sont insuffisants. La planification des transports d'un nombre d'élèves de plus en plus important devrait de son point de vue s'appuyer en plus des indéniables compétences locales sur des compétences professionnelles mieux à même d'organiser trajets et horaires en tenant compte des diverses contraintes.

Les moyens matériels paraissent mal appréciés et devraient être évalués dès maintenant pour la rentrée 2014. L'engagement d'un quatrième bus devrait être étudié ceci pour un coût reporté très modeste pour la commune.

Enfin, la communication avec les personnes concernées devrait être améliorée; le site internet pourrait par exemple devenir un lieu plus convivial et contribuer à des échanges constructifs avec les usagers.

### VOEU N°2

La Cogest souhaite que les représentants de la commune à l'ASICE prennent des dispositions pour que la problématique des transports scolaires soit nettement améliorée.

### VOEU N°3

La Cogest constate que tous les problèmes liés à l'école montrent le déficit démocratique que représente la création d'une association intercommunale. Elle souhaite qu'il soit en petite partie compensé par une meilleure représentation de la commune.

## DOMAINES ET FORÊTS

Nous avons exploité 925 m3 de bois en 2013, soit 137 m3 de plus qu'en 2012.

Malgré cette notable augmentation des volumes exploités, le bénéfice sur la vente des bois a diminué de 13'000.- francs en 2012 à 7000.- francs en 2013.

### OBSERVATION N°2

Quelles sont les tâches effectuées par les employés communaux dans les forêts en 2013? La Municipalité peut-elle étayer l'imputation de 7185.90 CHF de salaires et charges sociales (compte 320.2901.00).

## ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETTERIE

### TAXE AU SACS – ORDURES MÉNAGÈRES

L'élément marquant de l'année 2013 fut l'introduction de la taxe au sac dès le 1er janvier.

Cette mesure a engendré une diminution importante, on peut même dire spectaculaire, du tonnage des ordures ménagères incinérables de 47.73 % par rapport à l'année 2012. Ce changement d'orientation a nécessité un tri plus important des déchets à éliminer. La population s'est rapidement adaptée à ce nouveau mode de faire.

### DÉCHETTERIE

Notre toute nouvelle déchetterie, inaugurée le 7 avril 2011, a grandement facilité ce changement d'orientation grâce à ces nombreux postes de tri.

La vente des produits récupérés a passé de 5723.- francs en 2012 à 12'019.- francs en 2013. Le coût de l'enlèvement et de l'élimination des ordures ménagères qui était de 265'993.- francs en 2012 est descendu à 193'837.- en 2013. Le retour sur la taxe au sac est de 188'251.- francs. Cette recette n'existait pas auparavant.

L'augmentation du nombre d'heures d'ouverture et l'engagement à 60% d'une personne responsable dès le 1<sup>er</sup> décembre nous permettent de dire que notre déchetterie est bien tenue et fonctionne à la satisfaction des utilisateurs.

## SERVICE DES EAUX

### EAU NON FACTURÉE

L'utilisation bien trop irrégulière des compteurs mobiles par le personnel de la voirie ainsi par les pompiers n'a pas permis de dresser un tableau détaillé sur l'eau non facturée (le tableau en page 11 "rose" du rapport de gestion 2013 a été établi par déduction). La Cogest invite les personnes concernées à faire à l'avenir preuve de diligence.

## ROUTES

### ROUTES

Les travaux selon les préavis votés se déroulent sans problème particulier et avancent selon le calendrier prévu.

Des malfaçons sont apparues sur les places de parc avec revêtement vert sur la place de la Cavenettaz. Le revêtement devra être changé sans coût supplémentaire pour la commune.

Sur cette même place, l'espace réservé aux personnes manque clairement de convivialité et peine à trouver son public. Les multiples bancs (qui ne sont d'ailleurs pas d'aplomb) ne sont jamais occupés. Une réflexion globale sur l'aménagement de cette place et le partage zone de parcage zone de détente devrait être menée.

### CONTRÔLES DE VITESSE

Ce point avait fait l'objet de vœux et d'observation dans le rapport précédent de la Cogest, ceci dans un souci de validation des zones de limitation de vitesse et en vue d'éventuels aménagements nécessaires à la sécurité. Les mesures n'avaient pu se faire en 2012 en raison d'une panne de radar; en 2013, c'est une panne informatique qui en aura eu raison.

Dans le rapport 2012, la Cogest invitait par ailleurs de ses vœux et cela suite également aux questions répétées à ce propos lors des séances de conseil à un recensement des zones de circulation à risque.

Elle espère vivement que ce problème sera empoigné avec la vigueur nécessaire pour permettre de valider les zones de limitations de vitesse et mettre en place les aménagements de sécurité éventuels en découlant.

#### VOEU N°4

Dans son rapport de l'exercice 2011 puis dans celui de 2012, la Cogest relevait déjà que les aménagements routiers liés à la limite du 30 km/h restaient insuffisants. De plus, il apparaît que les zones ne sont pas validées par des contrôles en suffisance pour être reconnues comme telles par la loi.

La Cogest invite la Municipalité à remédier à ces lacunes.

#### VOIRIE

Le service de voirie rencontre des problèmes importants qui ont amené la Municipalité à prendre des mesures. Un cahier des charges précis a été établi et un répondant nommé, ce qui aurait dû conduire à des améliorations ; meilleur respect des directives, meilleure circulation des informations, meilleure programmation des tâches.

Ce tableau brosse en creux les problèmes rencontrés par ce service, retards, travaux non faits, manque d'initiative et d'organisation pour effectuer les tâches.

Lors de la visite des locaux de la voirie, les membres de la Cogest ont été choqué de ce qu'ils ont observé et ont pris la mesure de la gravité de la situation. La visite avait pourtant été annoncée et préparée, ce qui laisse augurer de ce que doit être la situation habituelle: locaux dans un état de saleté inacceptable, absence de rangement, outils jetés ça et là; le plus scandaleux est l'absence à peu près complète d'entretien des véhicules comme en témoignent par exemple la présence de sel dans les saieuses au mois de mai et leur état global de saleté.

On ne peut que s'interroger sur le coût que le manque d'attention au matériel mis à disposition peut engendrer, en particulier au niveau du parc véhicule, ceci en termes de frais d'entretien et de diminution de durée de vie de véhicules coûteux. Au surplus, le service de voirie bénéficie de locaux moderne et très bien équipé.

Ce constat a amené les Conseillers communaux membres de la Cogest à présenter un motion en juin 2014.

La Cogest s'inquiète également du nombre de tâches qui sont traitées par mandats externes alors qu'elles pourraient être en partie au moins assumées par nos employés.



## CHAPITRE 2 - COMPTES 2013

### PRÉAMBULE

La Cogest a pris connaissance des comptes 2013. La commission tient à relever cette année encore la qualité et la précision du rapport sur les comptes 2013. Elle en félicite vivement notre boursière communale, principale artisanne de cet important travail. Elle se réjouit du dialogue qui se construit entre la Cofin, le Municipal des finances et la boursière communale et qui devra permettre une gestion plus dynamique et plus précise du budget communal.

### RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES 2013

La Commission des finances (Cofin), avec la Commission de gestion (Cogest) ont rencontré le 21 mai 2014 le Municipal en charge des finances, M. Ph. Flückiger, accompagné de la Boursière communale, Mme. A. Bertusi. La COFIN les remercie pour la qualité et la transparence des échanges et de l'excellent travail de récolte des données.

### ANALYSE DE LA COFIN

Dans la continuité des années précédentes, les comptes 2013 révèlent, et c'est une habitude, à nouveau une bonne surprise puisqu'ils sont largement positifs, avec un excédent de revenus de CHF 331'324.- (avant attribution) alors qu'il était budgété une perte de CHF 1'361'300.-.

La marge d'autofinancement, qui pour mémoire permet de financer les investissements sans passer par l'emprunt bancaire et de rembourser ces mêmes emprunts, reste dans la moyenne de ces dernières années, à CHF 1'519'798.-, contre CHF 1'993'647.- en 2012.

Cette embellie s'explique principalement par des revenus excédentaires. Le rapport de la Municipalité est extrêmement détaillé et fournit des explications précises et minutieuses sur l'ensemble des postes (pages blanches notamment). Nous nous limiterons dès lors aux postes principaux (pages vertes) :

---

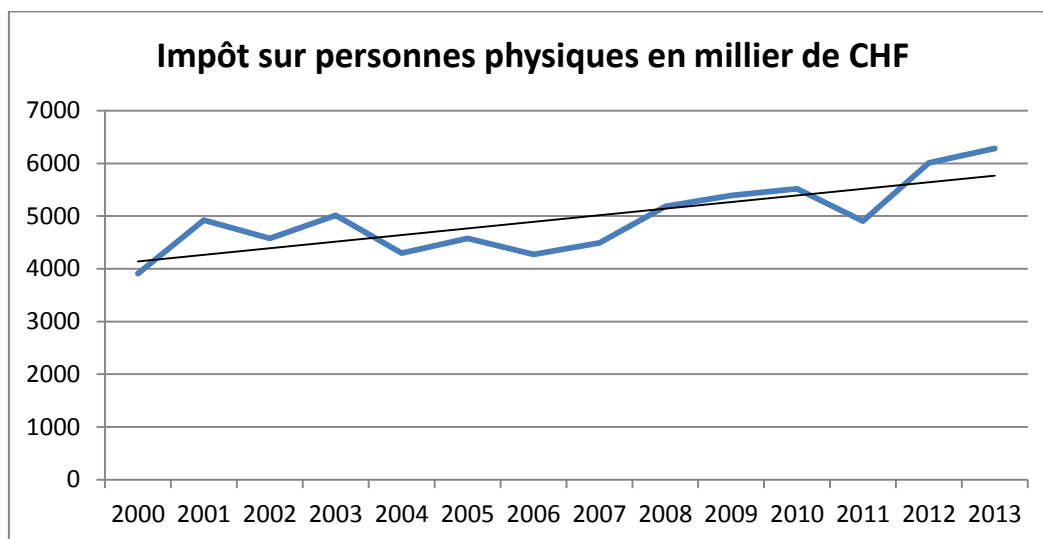
### REVENUS

#### **40 Impôts**

| <b>Comptes 2013</b> | <b>Budget 2013</b> | <b>Différence</b>    |
|---------------------|--------------------|----------------------|
| 7'353'069.-         | 6'230'500.-        | <b>+ 1'122'569.-</b> |

Ce poste est en augmentation de 251'054.- par rapport aux comptes 2012 (+3.5%). Cette année encore, le plus grand différentiel avec le budget s'est fait sur la sous-rubrique « Impôts sur le revenu, la fortune et impôts personnels » => impôts sur les personnes physiques : + 736'444.-.



**43 Taxes, émoluments, produits des ventes**

| Comptes 2013 | Budget 2013 | Différence  |
|--------------|-------------|-------------|
| 2'868'976.-  | 1'882'263.- | + 986'713.- |

Comme en 2012, l'amélioration se porte principalement sur le poste « Taxes de raccordement et d'utilisation » pour un montant de 753'779.-.

**CHARGES**

On notera cette année encore, la très bonne tenue des charges par rapport aux budgets (hors amortissements et attributions aux fonds + financements spéciaux –provisions-, qui n'influencent pas les liquidités de la Commune et hors charges imposées par l'Etat: facture sociale et écoles en partie) :

**30 Autorités et personnel**

| Comptes 2013 | Budget 2013 | Différence |
|--------------|-------------|------------|
| 1'888'916.-  | 1'944'260.- | - 55'343.- |

A l'exception du personnel administratif et d'exploitation (dépassement du budget de 18'001.-), tous les postes se terminent avec des comptes plus bas que le budget (excepté "Assurances sociales" : + 849.-). Globalement, ce poste a augmenté de 3% par rapport à 2012 (+ 55'5557.-).

**31 Biens, services, marchandises**

| Comptes 2013 | Budget 2013 | Différence  |
|--------------|-------------|-------------|
| 2'149'912.-  | 2'432'985.- | - 283'072.- |

La totalité des postes est en baisse par rapport au budget, mais augmente de 163'200 (+ 8.2%) par rapport aux comptes de 2012.

### **32 Intérêts passifs**

| <b>Comptes 2013</b> | <b>Budget 2013</b> | <b>Différence</b> |
|---------------------|--------------------|-------------------|
| 279'271.-           | 379'190.-          | <b>-99'918.-</b>  |

Cette année encore, la Municipalité n'a pas eu besoin de financer ces nouveaux investissements par une augmentation de l'emprunt bancaire, d'où une charge similaire à 2012.

### **35 Remboursement, participations et subventions à des collectivités publiques**

| <b>Comptes 2013</b> | <b>Budget 2013</b> | <b>Différence</b> |
|---------------------|--------------------|-------------------|
| 5'524'364.-         | 5'301'348.-        | <b>+223'016.-</b> |

Cette augmentation est notamment due au décompte final de la facture sociale de l'année précédente et à la participation aux écoles, charges dont la Municipalité n'a pas (facture sociale) ou peu (écoles) d'influence.

---

## **ACTIFS**

Au niveau des comptes du bilan (actifs – passifs, voir page 6 rose), la Cofin constate les éléments suivants :

### **910 Disponible**

La liquidité continue à se réduire, en toute logique puisqu'elle est a été la source unique de financement des investissements 2013. Selon les décisions du Conseil communal à venir, notamment le nouveau collège, la liquidité ne permettra plus de se substituer à un nouvel emprunt bancaire.

Globalement, on constate que le taux de liquidité de la Commune est bon et permet de pallier à ses dettes à court terme rapidement.

### **911 Débiteurs**

Ce poste se stabilise, après la forte augmentation de 2012. 18% de ce poste (800'000.-) est imputable à la société Implenla, qui contestait le calcul de la taxe de raccordement sur le quartier Es Cheseaux. Cette facture est en cours de paiement, avec intérêts de retard.

### **914 Patrimoine administratif**

Ce poste comprend l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers de la Commune indispensables pour son fonctionnement. L'augmentation de ce poste correspond aux investissements (page 3 rose) consentis par la Commune en 2013.

### **915 Titres et papiers valeurs**

Pour mémoire, les actions de la Romande Energie, dont il est fait mention, sont en fait totalement amorties et donc à 0.-. Cependant, elles ont une valeur réelle de 1'065.- (au 31.12.2012), soit un total de 1'043'700.-, ce qui constitue comptablement une réserve latente.

## PASSIFS

### 920 Créancier

Ce poste diminue régulièrement depuis 2010 et a été divisé par plus de 3 depuis 3 ans (de 1'326'067.- à 407'629.-). Cette embellie est cependant pondérée par une forte augmentation des passifs transitoires.

### 923 Provision débiteurs douteux

Le risque diminue légèrement. Sur les 467'950.- de ce poste, 145'000.- représentent des débiteurs facturés directement par la Commune (taxes, émoluments..) et 322'950.- sont liés aux impôts non payés. A noter que les pertes définitives sur les débiteurs s'élevaient environ entre 1'000.- et 5'000.- par année.

### 928 Réserves et provisions

Il ne s'agit en fait que de provisions. La modification n'a cependant pas été apportée cette année comme demandé par la Cofin en 2013.

## INVESTISSEMENTS

La Municipalité poursuit sa politique d'investissement pour un total similaire à 2012: 3'347'064.- en 2013 contre 3'138'632.- en 2012 et 2'360'200.- en 2011 (pages 13 et suivantes, roses). L'évolution des investissements communaux depuis 2000 fait l'objet d'un graphique plus bas.

**Le solde des investissements à faire selon les préavis en cours au mois de mai 2014 est de 2'675'366.- (2'213'166.- au 31.12.2013).**

La Cofin a déjà eu l'occasion de rendre attentif le Conseil communal sur le solde lié au plafond d'endettement. Pour mémoire, celui-ci est fixé à 19.5 millions et est utilisé à ce jour à hauteur de 11 millions. Selon le solde à investir en fonction des préavis passés et des décisions à venir, notamment celle liée au nouveau collège de 6.2 millions, les liquidités de la Commune ne suffiront plus et ce malgré une marge d'autofinancement importante mais insuffisante par rapport au rythme soutenu des investissements de ces dernières années. Une augmentation des crédits bancaires sera indispensable. La marge de manœuvre de 8 millions sur le plafond d'endettement sera de toute façon insuffisante pour terminer la législature si tous les projets d'investissements se réalisent. Il n'y aura pas d'autres solutions que de prioriser les investissements en fonction de leur importance au bon fonctionnement des conditions cadre de la Commune.

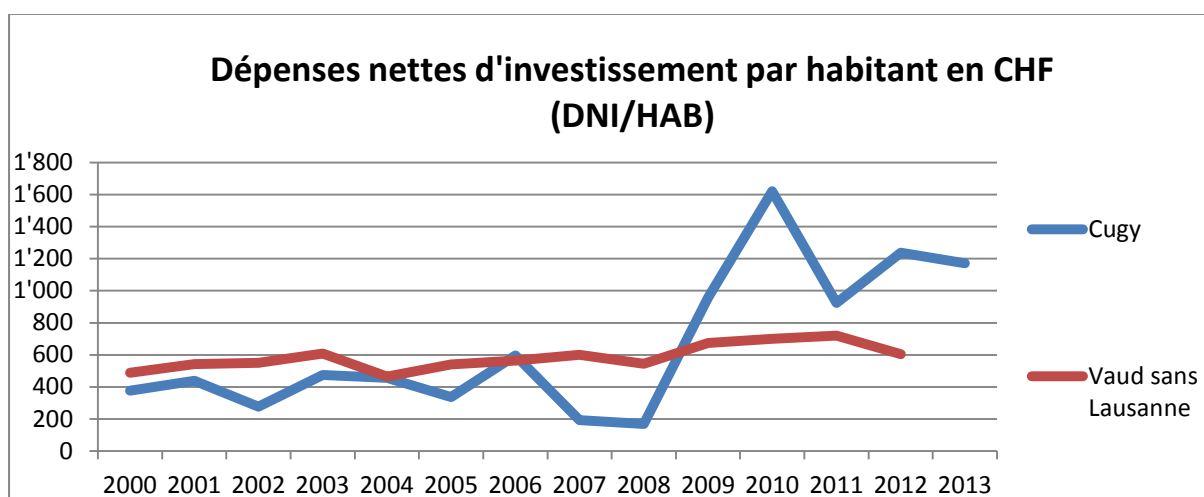
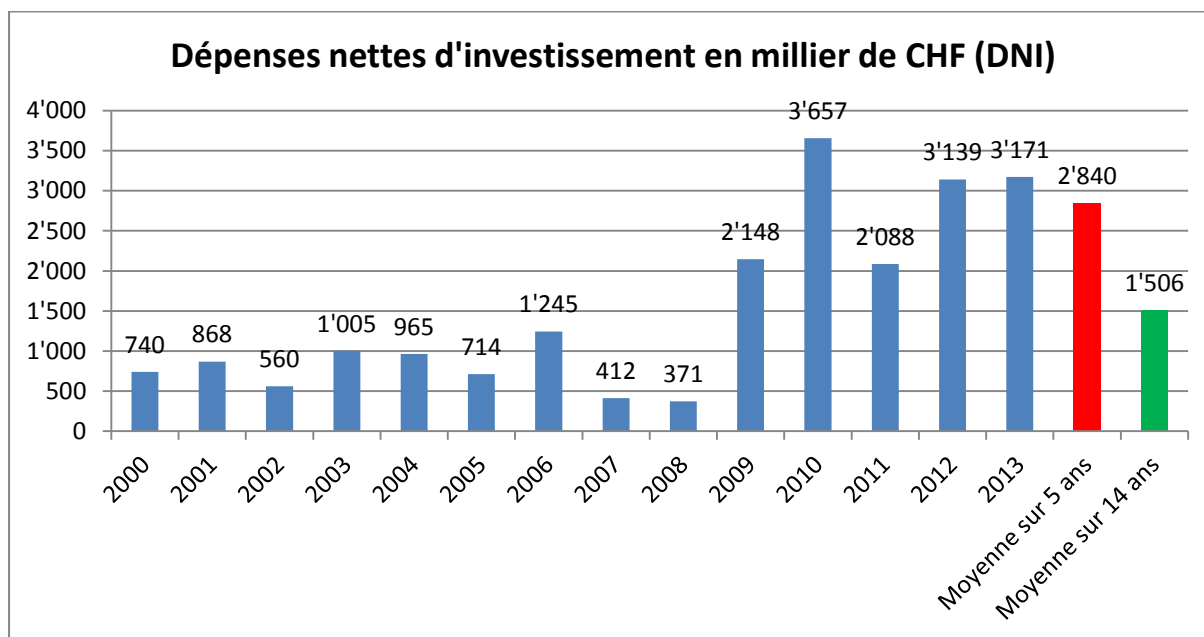
## RATIOS FINANCIERS

La Cofin s'est concentrée sur l'évolution de 3 ratios liés aux investissements.

### Dépenses nettes d'investissement

La forte croissance des investissements des 5 dernières années peut être considérée comme un rattrapage des années précédentes (données 2006 et 2007 corrigées de l'effet collège de la Combe, financé in fine par l'ASICE).

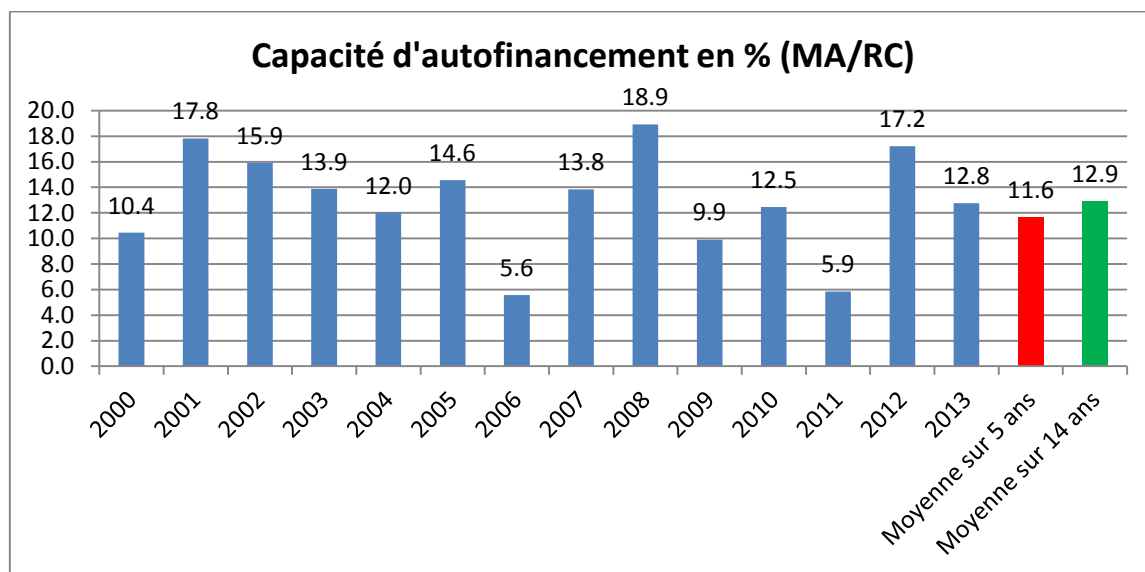
La dépense moyenne nette d'investissement (DNI) par habitant ces 14 dernières années est de 659.- par habitant pour la Commune de Cugy, contre 575.- pour la moyenne cantonale (sans Lausanne). Ce montant moyen passe à 1'183.- (1'172.- en 2013) pour la Commune de Cugy ces 5 dernières années, alors qu'il n'augmente que d'environ 100.- pour Vaud (sans Lausanne).



Au vu des graphiques ci-dessus, la COFIN tient à informer le Conseil Communal que l'évolution des investissements de la Commune de Cugy pourrait devenir critique rapidement en fonction des projets 2014. Une priorisation ou un abandon de certains projets sera certainement nécessaire afin d'éviter de dépasser le plafond d'investissements fixé pour cette législature.

#### Capacité d'autofinancement

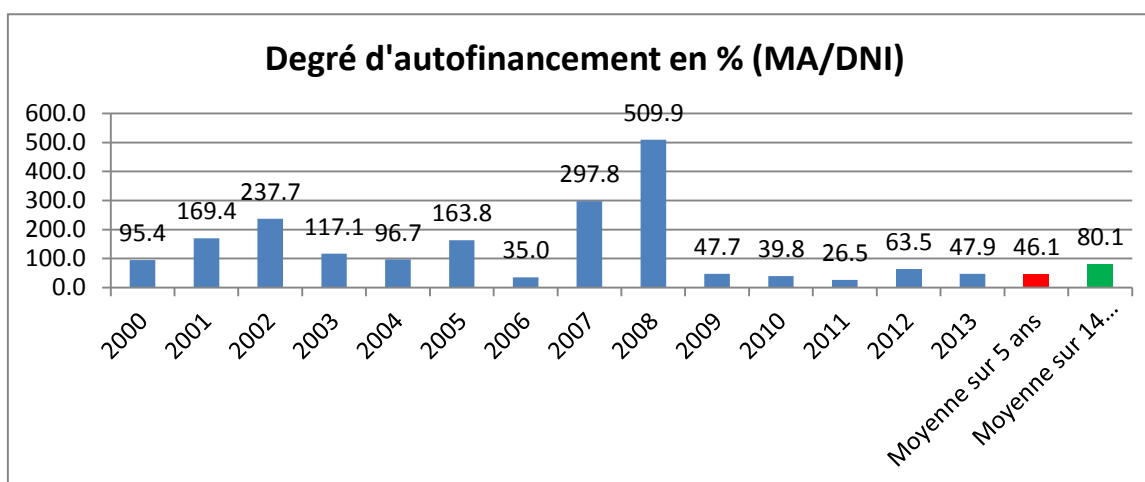
Bien qu'en diminution de 4.4 points, la capacité d'autofinancement (marge d'autofinancement divisée par les recettes courantes) reste dans la moyenne de ces dernières années. Pour mémoire, plus cette capacité d'autofinancement est importante, plus la possibilité de diminuer l'endettement ou de réaliser des investissements et d'en supporter les coûts induits augmente. C'est la part des recettes courantes qui permet de financer les investissements ou de rembourser ses engagements.



#### Degré d'autofinancement

Lorsqu'il est positif et inférieur à 100%, le degré d'autofinancement mesure la part des investissements nets qu'une collectivité peut financer par ses propres moyens, c'est-à-dire sans avoir recours à l'emprunt et/ou à la réalisation d'une partie de ses actifs financiers. Plus cette part est importante, meilleure devient l'autonomie financière de la Commune. La recommandation généralement admise est un ratio entre 60% et 70%. L'intérêt de ce ratio est de le comparer sur plusieurs années. La variation de ce ratio sur la période 2000 à 2013 est principalement due à l'évolution des investissements et moins à la marge d'autofinancement.

Les années 2000 à 2008 (excepté 2006) correspondent à une période pendant laquelle la Commune a peu investi (moins de 1 million par année). La période de 2009 à 2013 voit les investissements quadrupler en moyenne annuelle par rapport aux 5 années précédentes, pour une marge d'autofinancement, certes en augmentation mais de manière insuffisante par rapport au rythme accéléré des investissements. On peut y voir un juste rattrapage des années précédentes, ce que tend à confirmer la moyenne de ce ratio sur 14 ans, en dessus des recommandations (80.1%).



Cependant, en considérant les 5 dernières années, la COFIN se doit de relever un risque réel en termes d'autofinancement si la stratégie de rattrapage d'investissements de la Municipalité se poursuit.

---

## CONCLUSIONS DE LA COFIN

Les tendances générales restent les mêmes d'une année à l'autre. Les points principaux sont les suivants :

- Des résultats nettement meilleurs qu'escomptés ;
- Une bonne maîtrise des charges par rapport au budget mais dans un contexte d'augmentation générale (comptes 30, 31 et 32 pages vertes) par rapport à 2012;
- Une marge d'autofinancement importante mais qui pourrait venir à manquer si les prochains grands investissements se financent par les liquidités ;
- Un plafond d'endettement qui pourrait ne pas suffire pour terminer la législature en fonction du solde des investissements à faire selon les préavis et des projets futurs ;
- Un taux d'imposition 2013 en adéquation avec les investissements et charges de cette année.

*Cugy, mai 2014,  
La Commission des Finances.*

Les membres de la commission des finances:

- Bron, Eric
- Demont, Jacques
- Fahrni, Bertrand
- Jost, Armand
- Roth, Markus

## OBSERVATION DE LA COGEST

### OBSERVATION N°3

La Cogest constate que le budget 2013 a de nouveau été sous-estimé par rapport aux revenus et aux dépenses effectives et si elle se félicite de la politique plutôt conservatrice et sereine suivie par la Municipalité, elle l'invite cependant à faire part au Conseil communal de l'état actuel de ses réflexions tant au sujet du suivi du budget 2014 voté en 2013 qu'aux enseignements qu'elle en tire.

### CHAPITRE 3 - CONCLUSIONS FINALES

Ce rapport s'inscrit dans la continuité du mandat donné à la Cogest. Elle s'est attachée à examiner plus en détails la problématique des routes, de la sécurité routières et des parkings; des écoles et des transports scolaires et celle du service technique et des heures supplémentaires. Elle a aussi vérifié la suite donnée par la Municipalité aux vœux et aux observations émis dans son rapport sur la gestion de 2012.

La Cogest a pu ainsi constater que notre commune est bien gérée et que les échanges entre les autorités et les représentants du Conseil communal dans les différentes commissions se font dans une saine ambiance sous-tendue par une confiance réciproque et des remarques constructives. Elle encourage la Municipalité à continuer de suivre une politique ouverte de communication et de transparence tout en souhaitant que les commissaires continuent eux aussi de mener leurs réflexions dans l'intérêt de la Commune.

Arrivée au terme de son mandat, la Cogest vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers:

- a) d'accepter le préavis No 32/2014 Gestion 2013 et Comptes 2013 incluant les observations de la Cogest;
- b) de donner décharge à la Cogest de son mandat, en prenant acte de son rapport qui est présenté avec les réserves d'usage, particulièrement en ce qui concerne les éléments placés sous la responsabilité de la fiduciaire et les informations qui n'auraient pas été portées à sa connaissance.

*Cugy, mai 2014,  
La Commission de Gestion.*

Les membres de la commission de gestion:

- Bally, Daniel
- Bilancioni, Romain
- Charpié, Pierre
- Gasser, Sébastien
- Karlen, Jérôme
- Zucker, Aurore



